



*Arrêté Municipal provisoire réglementant la
circulation rue Docteur Mercier / rue
Docteur Levrat*

Le Maire de la Ville de NANTUA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411.1 et R 411.8,

Vu le Code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par l'entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES – 432 rue des valets « Zac des pré seigneurs » - 01120 MONTLUEL,

Considérant que les travaux de réparation d'une conduite Orange pour le compte d'INEO nécessitent une restriction de la circulation à l'angle de la rue Docteur Mercier et de la rue Docteur Levrat.

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'angle de la rue Docteur Mercier et de la rue Docteur Levrat sera rétréci du 20/02/2023 au 10/03/2023 au droit des travaux. (1 jour sur la période)

ARTICLE 2 : L'entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES est autorisée à occuper le domaine public au droit des travaux. (Trottoir + stationnement minute)

ARTICLE 3 : Les présentes dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES qui restera responsable des accidents pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 - Redevance

La présente autorisation fera l'objet du paiement d'une redevance calculée conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal n°2021-91 du 6 décembre 2021. Après vérification par la police municipale du terrain occupé, un titre de recette sera établi selon les modalités suivantes : 1€/m² ou ml/jour d'occupation pour travaux avec un forfait minimum incompressible de 50 euros.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation sera adressée à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA

M. le Chef d'Agence du Conseil Général

M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Conseil Départemental de l'Ain – Service des transports

M. le Responsable de la Police Municipale

M. le Responsable des Services Techniques Municipaux

Entreprise ALLCOMS TECHNOLOGIES

Affichage

*Fait à NANTUA le 9 février 2023
Pour le Maire empêché et par délégation,*

Jean-Michel LEGRAND, Adjoint délégué à l'urbanisme

